

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION CONCERNANT LES PROJETS DE RÈGLEMENT NUMÉRO 287-23 ET 288-23

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

Lors de la séance ordinaire tenue le 13 mars 2023, le Conseil a adopté les projets de règlement suivants :

- Règlement numéro 287-23 amendant le plan d'urbanisme numéro 68-07;
- Règlement numéro 288-23 amendant le règlement de zonage numéro 69-07.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 17 avril 2023 à 19h00, au Centre Intergénérationnel situé au 252, chemin Sacré-Cœur Ouest, à Adstock. Durant cette assemblée, la Municipalité expliquera les projets de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer. Le représentant municipal identifiera également les dispositions pouvant faire l'objet d'approbation référendaire.

Les projets de règlement sont disponibles sur le site internet à la page [Règlements municipaux](#) accessible à partir de l'onglet Services aux citoyens.

Objets du règlement numéro 287-23 :

- modifier la carte des affectations des sols afin d'y intégrer le secteur visé par l'annexion au lac à la Truite;
- redéfinir les limites des affectations des sols dans le Pôle récréotouristique du Mont Adstock selon les paramètres prévus à cet effet dans le schéma d'aménagement de la MRC des Appalaches.

Objets du règlement numéro 288-23 :

- modifier le plan de zonage afin de créer le secteur de zone de villégiature riveraine VA 20 à même le secteur de zone 3505 V (numérotation de la Ville de Thetford Mines) faisant partie du secteur visé par l'annexion au lac à la Truite;
- modifier le plan de zonage afin de créer le secteur de zone forestier FOR 8 à même une partie du secteur de zone 3516 F (numérotation de la Ville de Thetford Mines) faisant partie du secteur visé par l'annexion au lac à la Truite;
- modifier le plan de zonage afin de créer le secteur de zone forestier récréotouristique FORéc 9 à même une partie du secteur de zone 3516 F (numérotation de la Ville de Thetford Mines) faisant partie du secteur visé par l'annexion au lac à la Truite;
- modifier le plan de zonage afin d'agrandir le secteur de zone forestier récréotouristique FORéc 1 avec l'ajout des lots numéro 5 136 124, 5 136 488 et 6 445 468 du cadastre du Québec;
- modifier le plan de zonage afin d'agrandir le secteur de villégiature riveraine VA 15 avec l'ajout des lots numéro 5 134 741, 5 134 743, 5 134 744, 5 134 745, 5 135 985 et 5 135 999 du cadastre du Québec;
- modifier la grille des usages et des spécifications des zones de villégiature riveraine VA afin d'y ajouter le secteur de zone VA 20;
- modifier le tableau de l'article 10.3.3 afin de retirer la norme spécifique numéro 5 relative à un garage attenant ou incorporé au bâtiment principal.

Toute personne intéressée qui désire se faire entendre concernant ces projets de règlement peut également transmettre des commentaires ou observations par écrit avant le vendredi 14 avril 2023 par les moyens suivants :

par courriel :

urbanisme@adstock.ca

par courrier :

À l'attention de M. Jérôme Grondin
35, rue Principale Ouest
Adstock (QC) G0N 1S0

Donné à Adstock, ce 15 mars 2023.

La directrice générale,

(Signé)

Julie Lemelin

